

SANTÉ, SANTÉ &
SOLIDARITÉ

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : LA SANTÉ DES MANTAIS AU COEUR DES PRIORITÉS - JUILLET 2024

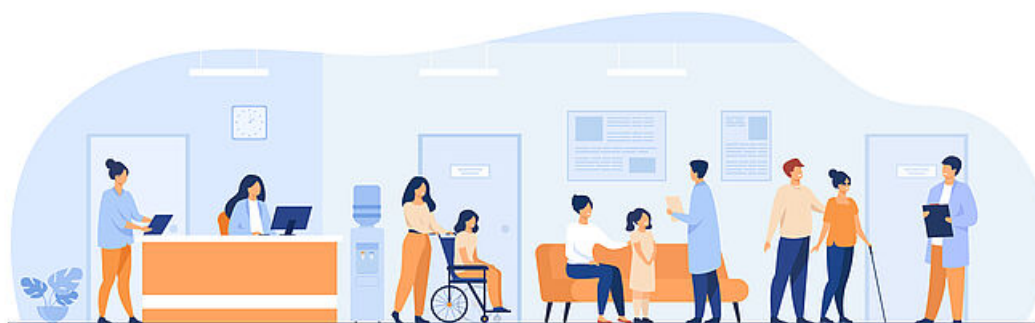
La Ville s'engage dans un 3e Contrat Local de Santé qui sera officiellement signé le 12 juillet prochain.

Publié le 04 juillet 2024



Le Contrat Local de Santé (CLS) est le fruit d'une collaboration étroite entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de santé locaux. Il vise à coordonner les politiques publiques de santé et à répondre aux besoins spécifiques de la population. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pilote ce nouveau contrat à travers le Pôle Information Prévention Santé et ses deux coordinatrices.

La Ville et le CCAS démontrent ainsi leur engagement déterminant pour la santé et le bien-être des habitants de Mantes-la-Jolie. " Ce nouveau Contrat Local de Santé représente une ambition renouvelée de Mantes-la-Jolie pour garantir une meilleure qualité de vie à ses habitants. Cet engagement illustre la volonté de la Ville à travers son CCAS de bâtir un avenir plus sain pour tous, en mettant la santé au coeur de ses priorités ", explique **Ibrahima Diop**, adjoint au Maire en charge de l'Action Sociale.



Après deux Contrats Locaux de Santé : bilan et enseignements

Le 2e Contrat Local de Santé a couvert la période de 2019 à 2023 et a permis la mise en oeuvre d'actions concrètes pour faciliter l'accès aux soins, la promotion de la santé globale à tous les âges et le renforcement de la santé mentale. Ainsi, plusieurs projets ont pu être menés comme les formations PSC1, la sensibilisation au virus de la Covid 19 et les ateliers de sophrologie pour les jeunes.

Les enjeux de santé à Mantes-la-Jolie

Le diagnostic territorial de santé révèle des disparités importantes en matière de santé et d'accès aux soins, accentuant les inégalités sociales. La population de Mantes-la-Jolie, caractérisée par un fort taux de chômage (22,2%) et de pauvreté (31%), fait face à des défis de taille. Un diagnostic de santé mené par le CCAS et avec la collaboration des acteurs santé du territoire a permis de mettre en avant la prévalence élevée sur Mantes-la-Jolie des affections de longue durée, le surpoids et l'obésité infantile ainsi que des pathologies liées aux addictions. Un point particulièrement préoccupant est la surreprésentation du handicap dans la ville. En raison de divers facteurs socio-économiques et environnementaux, une proportion significative de la population mantaise vit avec un handicap, ce qui accentue la nécessité d'actions spécifiques pour améliorer l'accessibilité aux soins et aux services adaptés. La ville souffre aussi d'une offre médicale insuffisante, avec une densité médicale en baisse et des pénuries dans certaines spécialités (psychiatrie, gynécologie, pédiatrie, etc.). " Ce constat appelle à une action renforcée pour garantir un accès équitable aux soins et améliorer la qualité de vie des habitants ", explique **Albert Persil**, adjoint au Maire en charge de la Santé, qui a travaillé sur le sujet avec **Marie-Claude Berthelot**, Conseillère municipale.

De nombreux points positifs sont tout de même à souligner : " Le nombre d'infirmiers et de dentistes est en nette augmentation et permet d'assurer une meilleure prise en charge à travers de nombreuses structures de soin, un accès à la santé facilité. Cette diversité des spécialités médicales favorise la présence de nombreuses structures de soins ", précise **Albert Persil**.



Des objectifs ambitieux pour l'avenir

La 3^e édition du Contrat Local de Santé, officiellement signée le 12 juillet 2024, s'articule autour de trois axes principaux qui sont la promotion de la Santé globale à tout âge, le développement de l'accès aux droits et à la santé pour tous et le déploiement du " pouvoir d'agir des habitants " en matière de santé.

Ainsi, prise en charge médicale des seniors, soutien des aidants familiaux, promotion de la santé environnementale, augmentation de la couverture vaccinale identification et prévention des conduites suicidaires chez les jeunes, lutte contre les violences faites aux femmes, sensibilisation à la période périnatale, seront des axes forts. *" Des actions seront également menées pour renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. Dans le même temps, l'accent sera mis sur la santé mentale, la lutte contre le surpoids et les conduites addictives, cet axe vise à former les habitants aux gestes de premiers secours en santé mentale et à renforcer le dépistage et la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles "*, poursuit **Albert Persil**.

Les habitants sont invités à participer activement aux initiatives et à s'approprier les actions mises en place pour un impact durable sur leur bien-être. Ainsi avec une mobilisation des ressources locales, ce contrat vise à réduire les inégalités de santé et à créer un environnement où chacun peut accéder aux soins nécessaires.

Les signataires du Contrat Local de Santé

La Ville de Mantes-la-Jolie, le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Mantes-la-Jolie, le Conseil Départemental des Yvelines, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Yvelines, l'Agence Régionale de Santé, le Centre Hospitalier François-Quesnay, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Croix-Rouge et l'Éducation Nationale, nouveau signataire du CLS.

Contact : CCAS au 01 34 00 11 11